



Barras Eric

Préoccupation concernant la coordination des travaux routiers entre Broc et Corbières-Villarvolard

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 20.03.24

Transmission au CE : 20.03.24

Dépôt

Avant même d'avoir répondu au courrier émanant des quatre communes de la vallée de la Jogne, représentant l'ensemble de sa population, ainsi qu'aux interrogations posées par deux députés locaux, l'Etat a choisi de lancer les travaux reliant Corbières à Villarvolard, en parallèle avec ceux de Broc. Cette décision soulève plusieurs interrogations légitimes.

Tout d'abord ;

1. Qu'est-ce que l'Etat n'a pas compris dans les différentes correspondances qui lui ont été adressées ?
1. Le manque de réactivité et de prise en compte des préoccupations locales témoigne-t-il d'un éloignement des réalités de terrain au sein des administrations de l'Etat ?

Ensuite, la question du bon sens se pose.

2. Est-il complètement évacué des processus décisionnels de l'Etat ? Lancer des travaux sans même prendre le temps d'écouter les voix et les besoins locaux semble aller à l'encontre de toute logique de gouvernance et de respect des populations concernées.
3. Cette situation soulève également des interrogations quant à l'efficacité des instruments parlementaires. Devrait-on envisager à l'avenir des instruments législatifs plus contraignants pour garantir que de telles aberrations ne se reproduisent plus ?

Il est légitime de se demander si les instruments parlementaires actuels sont suffisamment robustes pour garantir le respect des intérêts locaux face aux décisions de l'Etat.

4. Enfin, quelle est la valeur accordée par l'Etat à un appel provenant de toute une vallée, exprimant des préoccupations et un besoin de dialogue ?
5. Le manque de considération de ces appels ne pose-t-il pas la question de la légitimité même de la démocratie et du fonctionnement des institutions de l'Etat ?

En somme, cette situation ne met-elle pas en lumière des lacunes dans le processus décisionnel de l'Etat et ne souligne-t-elle pas un manque de prise en compte des intérêts locaux dans son processus décisionnels ?

—